



MED IN SCENARIO RÈGLEMENT 2021

10e CONCOURS D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE
avec le Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu

PRIX

- Une résidence d'écriture pour les cinq premiers lauréats
- Un Premier Prix à la production avec France Télévisions décerné après la résidence d'écriture

PRÉAMBULE

La DIFFUSION KVA organise en partenariat avec France Télévisions, la ville de Furiani, la Collectivité de Corse (en partenariat avec le CNC), la Cinémathèque de Corse, Corsica Pôle tournages, le DU CREATACC (Università di Corsica) et Cinefeel Prod (...) **le 10e concours de scénario de court métrage en Corse dans le cadre du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu.**

1 - OBJET DU CONCOURS

La DIFFUSION KVA, responsable pour le territoire Corse du dispositif « **Talents en Court in Corsica é Méditerranianu** » avec la Collectivité de Corse en lien avec le Centre National du Cinéma et de l'Image animée, a pour première mission de soutenir et promouvoir le court métrage dans les territoires de la Corse et de la Méditerranée puis de les diffuser. En organisant le concours *Med In Scenario*, la DIFFUSION KVA a la volonté de repérer les talents, soutenir et renforcer le travail des auteurs-réalisateurs au stade de l'écriture de leur film et les orienter dans leur parcours professionnel, couvrant ainsi un accompagnement du scénario jusqu'à la diffusion.

Le concours d'écriture scénaristique s'adresse **à des auteurs – réalisateurs qui ont déjà réalisé un court métrage suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision.** Les candidats concourent avec un scénario original **d'une fiction de quinze minutes qui sera tournée en Corse.** Les lauréats seront accompagnés pendant une résidence d'écriture à la Cinémathèque de Corse (Porto Vecchio). Ensuite, ils présenteront leur projet oralement devant des professionnels à l'occasion du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. Un Grand jury décernera **un Premier prix à la production doté d'un préachat de France Télévisions (Partenaire exclusif) pour l'émission Libre Court diffusée sur France 3.** Les membres du jury pourront apporter, s'ils le jugent nécessaire, des conseils aux autres lauréats pour poursuivre le développement de leur projet.

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Etre un auteur – réalisateur et majeur.
- Avoir déjà réalisé **un premier film sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision.** (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario de fiction ne doit pas dépasser **15 minutes** et doit être adapté pour un tournage sur le territoire de la Corse. **Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.**
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse** ou **italien** sont admis mais ils seront traduits. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre.**
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus du concours.
- Il ne sera admis qu'un **seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule qu'il sera le réalisateur du film.
- Les auteurs – réalisateurs qui ont déjà concouru lors d'une session précédente de *Med In Scenario* ne peuvent pas présenter le même projet. Ils doivent présenter un scénario neuf et original.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible au second semestre 2021 sur toute la période de la résidence en Corse pour participer à la résidence d'écriture (fin Juin / début Juillet), à la présentation du projet devant le Grand jury et à la remise des Prix lors de la clôture du Festival.**
- *Ce n'est pas une condition, mais il est cependant fortement recommandé de visionner les émissions Libre Court sur France 3 et Histoires Courtes sur France 2 qui ont soutenu les films des éditions précédentes pour se faire une idée des films retenus. Les émissions sont sur les antennes et aussi en replay :*

<https://www.france.tv/france-3/libre-court/>
<https://www.france.tv/france-2/histoires-courtes/>

3 - L'ORGANISATION DU CONCOURS

- Une présélection des projets est **organisée en partenariat avec le DU CREATACC de l'Université de Corsica et le GREC.**
- Un jury composé par les partenaires du concours choisira les cinq lauréats de la résidence d'écriture parmi les candidatures présélectionnées. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les cinq lauréats seront informés de leur sélection au moins un mois avant la résidence. **La présence sur toute la période est indispensable.** (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **La résidence d'écriture se déroulera à la Cinémathèque de Corse (Espace Jean Paul de Rocca Serra, 20137 Porto-Vecchio). Les dates ne sont pas définitives et pourront évoluer compte tenu de la situation sanitaire.**
- Le 5^{ème} jour : les auteurs – réalisateurs imprimeront une nouvelle version du scénario pour les membres du Grand Jury. Les cinq lauréats présenteront oralement leur projet au Grand Jury et devant une assemblée de professionnels. La remise du Prix aura lieu lors de la clôture du Festival.
- Le lendemain/surlendemain de la présentation orale des projets, les précédents courts-métrages des lauréats seront projetés uniquement en présence du jury.
- Le jury à la suite de la projection, rencontrera individuellement les lauréats.

4 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées **par le candidat** avant le **7 février 2021** :

- Par voie électronique, à l'adresse medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com (L'accusé de réception électronique faisant foi).
- Complété d'un envoi d'un exemplaire de tout le dossier non-relié par voie postale et numérique, accompagné d'un virement (RIB en ligne) ou d'un chèque de 10 € au titre des frais d'inscription (libellé à l'ordre de Diffusion KVA), par e-mail :

medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com

(Couverture (Titre du scénario) – Sommaire – Titre + lien internet du précédent court-métrage – Résumé – Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur - Rassemblés en un seul dossier en format PDF 6 mo maximum)

En lettre suivie, à l'adresse suivante :

**Diffusion KVA – MED IN SCENARIO
Bâtiment A1 Résidence le Bastio
20600 FURIANI Haute-Corse**

5 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants pour être admis au concours :

1. La fiche d'inscription complétée en ligne à l'adresse suivante : [ICI](#).
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé.
3. Un virement (ou chèque) couvrant les frais d'inscription de 10 €.
4. **Le dossier du film comprenant dans l'ordre :**
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées.
 - II. Sommaire.
 - III. Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois de février 2020, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).
 - IV. Le synopsis ou résumé.
 - V. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - VI. La note d'intention.
 - VII. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) avec une photo sur une seule page.
 - VIII. Eventuellement une note de réalisation.
 - IX. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - X. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
5. Une quittance de loyer ou la copie d'une pièce d'identité.

6 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la DIFFUSION KVA concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection.

L'auteur du GRAND PRIX (France Télévisions) signera une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et Diffusion KVA. L'auteur et la société de production s'engageront également à accorder à France Télévisions et Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation du festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. La DIFFUSION KVA aura donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

L'AUTEUR / REALISTEUR

Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »